# Pluméliau-Bieuzy

#### REPUBLIQUE FRANÇAISE LIBERTE, EGALITE, FRATERNITE

Département du Morbihan

Arrondissement de Pontivy

Canton de Pontivy



## ARRÊTÉ N° 2022.11.05 PORTANT PERMISSION DE VOIRIE

#### Le Maire de Pluméliau-Bieuzy,

Vu la loi N° 82-213 du 2 Mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions, Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2212-1 et suivants,

Vu le Code de la Route, notamment l'article R.411-8.

**Vu** le décret N° 86-475 du 14 mars 1986 relatif à l'exercice des pouvoirs de police en matière de circulation routière et modifiant certaines dispositions du code de la route,

Vu l'état des lieux,

**Vu** la demande formulée en date du 9 novembre 2022 par laquelle la société ALBA Telecom demandant l'autorisation de voirie sur la commune de Pluméliau-Bieuzy.

#### ARRÊTE

#### Article 1 - Autorisation.

Le bénéficiaire est autorisé à occuper le domaine public et à exécuter les travaux énoncés dans sa demande : Travaux de de remplacement d'appui Orange dans le cadre du déploiement de la fibre optique à charge pour lui de se conformer aux dispositions des articles suivants.

#### Article 2 - Sécurité et signalisation de chantier.

Les dispositions du présent arrêté prendront effet dès la mise en place de la signalisation appropriée par l'entreprise

#### Article 3 - Ouverture de chantier et récolement.

La réalisation des travaux autorisés dans le cadre du présent arrêté ne pourra excéder une durée de 31 jours.

L'ouverture de chantier est fixée au 14 novembre 2022.

#### Article 4 - Responsabilité.

Cette autorisation est délivrée à titre personnel et ne peut être cédée.

Son titulaire est responsable, tant vis-à-vis de la collectivité représentée par le signataire que vis-à-vis des tiers, des accidents de toute nature qui pourraient résulter de la réalisation de ses travaux ou de l'installation de ses biens mobiliers.

Dans le cas où l'exécution de l'autorisation ne serait pas conforme aux prescriptions techniques définies précédemment, le bénéficiaire sera mis en demeure de remédier aux malfaçons, dans un délai au terme duquel le gestionnaire de la voirie se substituera à lui. Les frais de cette intervention seront à la charge du bénéficiaire et récupérés par l'administration comme en matière de contributions directes.

Il se devra d'entretenir l'ouvrage implanté sur les dépendances domaniales, à charge pour lui de solliciter l'autorisation d'intervenir pour procéder à cet entretien auprès du signataire du présent arrêté.

Les droits des tiers sont et demeurent expressément réservés.

Site internet: www.plumeliau-bieuzy.bzh - E-mail: accueil@plumeliau-bieuzy.bzh

#### Article 5 - Formalités d'urbanisme.

Le présent arrêté ne dispense pas le bénéficiaire de procéder, si nécessaire, aux formalités d'urbanisme prévues par le code de l'urbanisme notamment dans ses articles L421-1 et suivants.

#### Article 6 - Validité et renouvellement de l'arrêté, remise en état des lieux

La présente autorisation est délivrée à titre précaire et révocable, et ne confère aucun droit réel à son titulaire : elle peut être retirée à tout moment pour des raisons de gestion de voirie sans qu'il puisse résulter, pour ce dernier, de droit à indemnité.

Un contrôle sera effectué par le service technique de la commune.

<u>Article 7</u> - Monsieur le Maire de Pluméliau-Bieuzy, Monsieur le Directeur Général des Services Municipaux, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Pluméliau-Bieuzy, le 09 novembre 2022

Par délégation, Le Directeur énéral des Ser Nicolas LEFEBVRE

Site internet: www.plumeliau-bieuzy.bzh - E-mail: accueil@plumeliau-bieuzy.bzh



### Demande d'arrêté de police de la circulation

Code de la route L411-1 à L411-7 Code général des collectivités territoriales L2213-1 à L2213-6.1



#### Gestionnaires des réseaux routiers

Le demandeur Particulier Service public Maître d'œuvre ou conducteur d'opération Entreprise			
Nom : ALBA TELECOM Prénom :			
Dénomination :			
Adresse Numéro : Extension :			
Code postal 5,6,1,5,0 Localité : Baud Pays : France			
Téléphone $0_16_12_16_13_18_17_15_11_1$ Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :			
Courriel:Antoine.buriel			
Si le bénéficiaire est différent du demandeur			
Nom: Prénom:			
Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie :			
Code postalLocalité :Pays :			
Téléphone Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :			
Courriel:			
Localisation du site concerné par la demande			
Voie concernée : Autoroute n°			
Nature et date des travaux			
Permission de voirie antérieure : Oui Non Si oui indiquer la référence :  Description des travaux : Déploiement Fibre Optique Mégalis/Axione			
Date prévue de début des travaux : $1   1   1   2   0   2   2$ Durée des travaux (en jours calendaires) : $1   3   0$			
Réglementation souhaitée			
Durée de la réglementation (en jours calendaires) : 3 0 Date de début de réglementation 14/11/2022  Restriction sur section courante Restriction sur bretelles  Sens de circulation concerné : Deux sens de circulation  Sens des Points de Repères (PR) décroissants  Fermeture à la circulation  Basculement de circulation sur chaussée opposée  Circulation alternée : Par feux tricolores  Manuellement  Restriction de chaussée :			
Neutralisation de la bande d'arrêt d'urgence (BAU)  Empiètement sur chaussée largeur de voie maintenue 7m  Suppression de voie nombre de voie(s) supprimée(s) 1			

Interdiction de :			
Circuler	Stationner	Dépasser	
Véhicules légers	véhicules légers	véhicules légers 🔳	
poids lourds 🔲	poids lourds	poids lourds	
Vitesse limitée à : km/h			
Itinéraire de déviation (à préciser par sens) :			
Autros proporintions			
Autres prescriptions : Demande d'un arrété permanent			
La nosa la maintian au la vatrait de la a		tta - h t a	
La pose, le maintien ou le retrait de la signalisation spécifique au chantier sont effectués par :			
· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	rise spécialité		
	Prénom :		
Dénomination : Représenté par : Nam de la usia :			
Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie :			
Code postalLocalité :	Pays :		
Téléphone ————————————————————————————————————			
Courriel:@			
Pièces jointes à la demande			
	ruction du dossier, la demande d'arrêté est		
	'évaluation de la gêne occasionnée au usage		
Plan de situation 1/10 ou 1/20 000ème	Plan des travaux 1/200 ou 1/500ème	Schéma de signalisation	
Itinéraire de déviation 1/2 000 ou 1/5 0	OOème		
J'atteste de l'exactitude des informations fournies			
Fait à : Le : $1 \frac{1}{1} \cdot 1 \cdot \frac{0}{1} \cdot 1 \cdot \frac{1}{1} \cdot 1 \cdot \frac{0}{1} \cdot \frac{2}{1} \cdot \frac{0}{1} \cdot \frac{2}{2}$	1		
Nom : BURIEL Préno	om : Antoine Qualité :	Conducteur de travaux	